

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : six juin 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 12

Procurations : M. Thomas PEYRAUD donne procuration à M Alain DURIS
M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoint.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Thomas PEYRAUD, M. Alan DUVAL

Secrétaire de séance : Mr Alain DURIS

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LES NOUVEAUX MARCHES DE GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE (2026-2028).

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code de la commande publique publié au journal officiel le 5 décembre 2018 dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} avril 2019,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, approuvée le 17 octobre 2018 par l'assemblée délibérante du SEHV, ci-jointe en annexe,

Considérant l'intérêt de la mutualisation des achats d'énergie et services associés pour favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités des services associés,

Considérant la procédure d'achat groupé, que le SEHV s'apprête à relancer au cours de l'année 2024 pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés couvrant la période 2026-2028, représente une réelle opportunité à cet égard,

Considérant que la constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive à durée illimitée, également jointe en annexe.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention constitutive précitée.

La commission d'appel d'offres de groupement, chargée de l'attribution des marchés et/ou accords-cadres est celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), coordonnateur du groupement.

Vu la délibération 017 2019, portant adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité), coordonné par le SEHV, et autorisant de signer les marchés s'y rapportant.

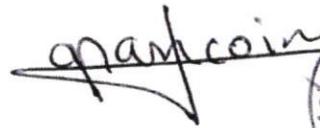
Considérant que la collectivité se doit confirmer sa participation au groupement par l'interface WAIKA, pour la période 2026-2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **De renouveler** le contrat avec la SEHV pour la fourniture d'électricité conformément aux termes et conditions négociés ;
- **D'autoriser** le Maire à signer le nouveau contrat au nom de la commune ;
De charger le service des marchés publics de suivre la mise en œuvre du contrat et d'en assurer le suivi administratif.
- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'électricité, annexée à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention de groupement.
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Auvent.

Fait à Saint-Auvent le 18 juin 2024

Le Maire,




Bruno GRANCOING